

**L'Assemblée Générale avait lieu dans la salle de l'ancien presbytère de St-Lizier, Ariège, le dimanche 17 janvier 2021. Elle a été dirigée par le Conseil d'Administration existant. L'Assemblée Générale a commencé à 10h.**

**Présent.e.s :**

**Matin (20) :** Françoise Richer, Sabine Lagrillière, Aurélie Douce, Alex Franc, Amélie Dumont, Candy Colomb, Trevor Warman, Josy Beaulieu, Veronika Moser, Marie Besset, Emilie Besset, Laurent Deschamps, Mathieu Ferrier, Eric Benromdan, Agnès Viry, Laetitia Debruyne, Yuanyuan Niu, Roberto Mazzone, Claire Chapuis, Romane Douce. (Mathias Barbaud, François Calvet dans la matinée) + 7 pouvoirs

**Après-midi (15) :** arrivés l'après-midi : Paul Knibbeler, Stanislas de Forton et Isabelle Ghesquier.

Maitre du temps : Trevor Warman

Donneur de parole : Eric Benromdan

Secrétaire : Romane Douce

Rappel de Mathieu : INTER-COMAC Tarn les 23 et 24 Janvier prochains (Si des gens intéressés, se manifester pour éventuellement organiser un covoiturage)

**Rapport d'activité : 2020 : Présenté par Françoise Richer**

- Réunion et formation SPG à Saint-Lizier le 26 octobre 2020. 17 présents. Animées par Françoise et Barbara. Formation gratuite, qui n'a pas pu être financée par Vivéa car la formation s'est effectuée sur une demi-journée seulement.  
Formation basée sur le fonctionnement de NP et celui des enquêtes, sur les rôles et les devoirs des enquêteurs principaux et des accompagnants. Sur le rôle également de l'enquêté. Déroulement de la formation avec beaucoup d'interactions et des échanges très intéressants. L'essentiel du contenu de la formation a pu être abordé, cependant il manquait du temps pour pouvoir échanger sur des retours d'expériences. A reconduire éventuellement en 2021 sur une demi-journée ou dans l'idéal, une journée entière.
- Réunion CA à la fin de l'été à Bragat ouverte à tous. De nombreux présents et un plaisir partagé de se retrouver.
- Arrivée de 6 nouveaux adhérents producteurs pour l'année 2020.

**Rapport voté à l'unanimité**

**Renouvellement du Conseil d'Administration:**

Conformément avec nos statuts, notre Association est gérée par un Conseil d'Administration collégial. Le Conseil d'Administration se compose de 5 à 12 coprésidents. Le Conseil d'Administration existant a démissionné, et après élection et validation à l'unanimité par l'assemblée, le nouveau Conseil d'Administration se compose de:

**Sabine LAGRILLERE, Laetitia DEBRUYNE, Trevor WARMAN (trésorier), Marie BESSET, Romane DOUCE, Agnès VIRY, Aurélie DOUCE, Candy COLOMB (boite mail, pas présente en réunions).**

**Accueil des nouveaux adhérents : Agnès**

## Voté à l'unanimité

### Rapport d'activité COMAC : (Présenté par Agnès Viry)

Février : 4 dossiers : boulangerie + transfo. 1 nouvel adhérent

Juin : 3 dossiers : PAM, cosmétiques, brasserie. 1 nouvel adhérent

Septembre : 3 dossiers : maraîchage, biscuiterie, cosmétiques

Octobre : COMAC téléphonique 2 jours consécutifs (après enquête physique)  
5 dossiers : pépinière, cosmétique, transfo, PAM. 4 nouveaux adhérents.

Novembre : 7 dossiers. COMAC téléphonique sur les dossiers demandant un suivi particulier après les enquêtes par téléphone. Les demandes d'améliorations ont été faites et après étude, les « non conformités » n'en étaient pas.

L'année a commencé de façon tout à fait classique avec une première COMAC début mars.

Avec l'impossibilité de réaliser les enquêtes et le retard pris à la fin du 1er confinement, des consultations ont été mises en place avec la fédération afin de trouver des solutions pour pallier aux dysfonctionnements liés à la crise sanitaire :

- Visite physique pour les nouveaux adhérents puis COMAC classique
- Enquête téléphonique en cas de non-conformité ou demande d'amélioration puis réunion COMAC par téléphone.
- Si aucune remarque en 2019 et pour les producteurs ayant déjà le label AB : les professionnels ont dû remplir eux-mêmes leur fiche de synthèse et l'envoyer au SGM (Service Gestion de la Mention).

Plusieurs problèmes ont été rencontrés :

- Difficulté de trouver un horaire qui réunisse tout le monde → certains dossiers ont été repoussés plusieurs fois → COMAC légères en début d'année et chargées en fin d'année : remplissage du Framadate pas fait de manière très assidue.
- 1 Enquête non réalisée à cause de difficultés de prise de contact. Difficulté de joindre certains producteurs. Délais de réponse trop longs pour l'organisation des visites par téléphone, voire même aucune réponse pour certains producteurs. Françoise confirme qu'il a été compliqué d'avancer à cause de ce manque d'implication.

### Conclusion

Seulement 3 COMAC physiques ont été effectuées durant l'année. Il a été difficile de mettre en place les autres COMAC à cause des événements particuliers liés à la crise sanitaire et au départ de deux membres très actifs du groupe Ariège, Barbara Llebot et Olivier Bortolussi.

L'échange s'est conclu sur un fort besoin d'investissement des membres pour l'organisation du tableau des visites et même constat pour tous : toujours les mêmes personnes qui s'engagent !

Suite à ces conclusions, plusieurs propositions inspirées du fonctionnement du groupe NP Lozère ont été discutées mais n'ont pas été votées :

- Rappeler à tous les adhérents producteurs que le SPG nous oblige à effectuer au minimum une enquête par an. Que se passerait-il si non-respect de ce règlement ? Quelles en seraient les sanctions ? Si non respect du règlement est ce que cela pourrait engendrer la perte de leur mention ?

Le débat a suscité des questionnements, des désaccords, mais cette solution reste néanmoins ouverte. Elle sera donc de nouveau débattue, les membres du groupe n'excluant pas cette finalité. Que doit-il être mis en place pour tendre vers une incitation forte à participer à la vie du groupe COMAC en évitant un système répressif ?

La mise en place d'une telle modification devra nécessiter la réécriture du règlement intérieur pour le groupe NP Ariège.

D'autres suggestions ont été débattues pour le fonctionnement de la COMAC :

- Nommer un.e animateur.ice de COMAC pour relancer les producteurs et organiser les tableaux des visites. Agnès s'est proposée et l'assemblée a voté à l'unanimité pour.
- Proposition de compter les membres non-inscrits en fin d'année pour voir les manques... Un peu plus directif mais nécessaire ?
- Allègement des documents d'enquêtes comme le groupe Lozère. Réécrire un document plus général des supports d'enquête qui permettrait une compréhension plus simple pour les enquêteurs et une mise en œuvre plus efficace.
- Pour que les membres soient plus investis, proposition de modifier légèrement l'organisation des enquêtes en responsabilisant l'enquêté (sauf pour la 1<sup>ère</sup> visite) plutôt que l'enquêteur (comme c'est le cas aujourd'hui) en exigeant qu'il organise lui-même sa visite (fixer la date et l'heure de la visite). L'enquêteur garde toujours son rôle et son travail en amont des visites (lecture des CDC et prise de connaissance du dossier de l'enquêté).
- Si un producteur n'est finalement pas disponible pour sa visite, le groupe a décidé qu'il devra échanger sa visite avec un autre producteur, pour éviter de repousser et décaler les dates des visites et donc risquer de déséquilibrer les COMAC. Il devra également en prévenir l'enquêteur et les accompagnateurs. L'organisation en sera donc moins perturbée et l'agenda restera fixe. Voté à l'unanimité.
- Les dates des COMAC seront des dates fixes tout au long de l'année. (ex tous les 1<sup>er</sup> lundis du mois). Mettre en place un framadate pour déterminer la date (le jour et l'heure). Les COMAC se dérouleront soit en fin de mois pour traiter les dossiers de ce même mois, ou en début de mois pour traiter les dossiers du mois passé. A envoyer par mail aux membres COMAC.

Les échanges ont continué sur le même problème du manque d'implication de certains membres Nature et Progrès Ariège.

Veronika relève le même problème chaque année : quel degré d'implication peut-on demander ? Organisation du groupe et des membres claires à l'AG mais manque de suivi au fil de l'année.

Sabine soulève quand même qu'il se dégage des choses très positives du noyau présent, que des nouvelles énergies arrivent dans le groupe et que le minimum qui doit être fait, est fait !

**Membres COMAC : Laurent, Marie, Josy, Aurélie, Romane, Françoise, Agnès.**  
**Voté à l'unanimité**

### **Rapport d'activité CTI : (Envoyé au groupe en amont de la réunion de l'AG par François Calvet et présenté par lui-même durant l'AG)**

En 2020 une rédaction d'un cahier des charges laine par plusieurs producteurs ariègeois a été amorcée,. Il est toujours en cours d'écriture et va bientôt être envoyé à la fédération.

#### **Sujets traités en 2020 au sein du CTI :**

- Chapitre houblon.

Dès aboutissement du travail sur les brevets et la génétique nous amenderons le chapitre houblon. Les variétés triploïdes seront interdites dans cette version.

- Gazéification au CO2 (boisson gazeuse et bière en fut)
- La spiruline comme ingrédient.

Elle sert à la fois de d'ingrédients et de colorant pour la cosmétique ou l'alimentaire. Depuis peu la spiruline peut être certifiée AB et peut donc faire l'objet de contrôle sur la base d'un cahier des charges AB. Or, les cahiers des charges ne mentionnent pas son usage.

- Recours à un prestataire externe

Les producteurs et transformateurs N&P peuvent être amenés à faire fabriquer une partie de leurs produits finis par un tiers : cela est qualifié de « sous-traitance » (éleveur qui fait faire sa charcuterie par le labo de l'abattoir, producteur de plantes qui fait faire des savons par un laboratoire externe, ou sa crème de châtaignes...ou presser son jus de pommes.....)

Ni le cahier des charges transformation alimentaire ni le préambule des cahiers des charges actuels ne précisent de manière claire quelles attentes nous avons vis-à-vis de ce tiers et dans quel cas l'adhérent peut y faire appel.

- Le projet de CDC NP spiruline.

Créer un nouveau CDC sur cette production pose de nombreux problèmes et n'est pour le moment pas accepté en l'état par le CF et les délégués fédéraux à l'AG 2019 ont décidé le renoncement au CDC Spiruline : « L'Assemblée Générale vote le renoncement au cahier des charges spiruline avec 25 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions mais acte aussi la nécessité d'en tirer les conséquences en termes de méthode de travail. » *Compte-rendu AG 2019*

**Le rapport d'activité du CTI en 2020 révèle que son fonctionnement doit être profondément réorganisé et reformé en 2021 entre les échanges aux seins même du CTI mais également entre le CTI et la fédération. Voici les remarques de François au sujet du fonctionnement du CTI :**

- Mieux cadrer le lancement d'un chantier d'écriture ou de révision de cahiers des charges :

Différents acteurs de la Fédération comme le Bureau Fédéral, le Service de Gestion de la Mention, un groupe de travail professionnel, la COMAC Fédérale, un groupe local, peuvent demander l'ouverture d'un chantier d'écriture ou de révision d'un cahier des charges. Mais c'est le Conseil Fédéral qui décide l'ouverture d'un chantier et doit accompagner sa demande d'une feuille de route, du choix des commissions concernées, d'un agenda des travaux et d'un budget (principalement en personnel). Pour les travaux de moindre envergure, comme la révision de quelques points spécifiques, le CTI reste souverain du lancement du chantier de révision, il n'est pas nécessaire de consulter le Conseil Fédéral » Guide de fonctionnement du CTI 2020.

- Clarifier un fonctionnement général des instances, compliquées et peu lisibles (AG, Conseil Fédéral, Bureau Fédéral, CTI - Contrôle Technique Interne...) :  
Nécessité de clarifier les missions, le périmètre, le pouvoir et le degré d'autonomie de chaque entité et de qualifier les interactions entre elles.
- Définir et suivre une feuille de route, clarifier le choix des chantiers à ouvrir, meilleur suivi et agenda des travaux en cours. Connaître clairement les validations par le CF et l'AG.
- Ne pas revenir sur des sujets qui normalement ont été traités. Mais tel n'est pas le cas et des membres du CTI réouvrent régulièrement des dossiers déjà instruits.  
Pour exemple le projet de CDC NP spiruline. Le CTI a travaillé dessus (2018/2019) et a fait des propositions qui n'ont pas été acceptées en l'état par le CF et l'AG. Pourtant ce sujet est remis en discussion régulièrement par des membres du CTI. C'est à mon avis contre-productif, et ne permet pas l'établissement d'un cadre propice aux échanges au sein du CTI.  
Si un groupe d'adhérents souhaite redémarrer une réflexion sur le CDC Spiruline, cette initiative relève d'une volonté d'individus ou de groupe local ou technique et non du CTI. Les travaux produits pourront alors servir de base pour une demande d'instruction à présenter au Conseil Fédéral pour que celui-ci décide de la pertinence d'une nouvelle instruction en CTI.

**Débatu pendant l'AG concernant le CTI :**

- Constat de certains des adhérents d'un manque d'interactions et d'informations du CTI vers les membres producteurs et consommateurs. Il manquerait de « rappels » sur les révisions des CDC et des travaux en cours d'écriture. Le groupe Ariège désirerait dans l'idéal un retour du CTI et de la fédé une fois par semestre concernant tous les changements ou projets de CDC.

Si les objectifs du CTI sur la réorganisation au sein de NP sont atteints au cours de l'année 2021, le groupe Ariège proposera une récolte d'informations de tous les adhérents producteurs et consommateurs afin de les transmettre au CTI. Il nommera une personne par cahier des charges (pas forcément le sien) pour sonder les producteurs et les consommateurs du groupe. Ces informations seront transmises par la suite aux délégués CTI du groupe Ariège. Les membres du CA doivent travailler sur une organisation plus claire et sur d'autres outils pour inciter les consommateurs à s'exprimer sur les révisions des cahiers des charges. Ils devront également rediscuter des personnes qui

« représenteront » chaque cahier des charges pour la collecte d'informations. Laurent, Aurélie et Romane se sont déjà portés volontaires.

- Le groupe Ariège va d'ores et déjà intégrer une nouvelle feuille dans le dossier d'enquête, sous forme de questionnaire, pour commencer cette récolte d'information. Le producteur pourra alors proposer ses idées et ses désaccords sur son CDC. Proposition votée à l'unanimité.

(Petit rappel de François sur le fonctionnement normal de NP : Si les producteurs ont le désir de participer à la révision des CDC, ils ont la possibilité de rejoindre leur commission professionnelle pour travailler sur les CDC. Les consommateurs sont également invités à rejoindre le CTI de Nature et Progrès Ariège).

- Retour de Mathias qui faisait partie de la commission de producteurs chargée de la réécriture du cahier des charges *Apiculture*. Travaux qui, selon lui, ont été très compliqués à mettre en place dernièrement, car de vifs désaccords ont été présents entre des producteurs professionnels et d'autres plus amateurs. Un groupe plus puriste et un autre plus tourné sur la réalité économique d'une structure. Selon lui il serait important d'apporter un débat sur la représentativité du corps producteur dans Nature et Progrès, pour pouvoir avancer de manière plus constructive. Sur quelle ligne et vers quelle direction doit se positionner Nature et progrès ? De quelle manière apporter des révisions des CDC en gardant nos valeurs fondamentales, tout en tenant compte des activités professionnelles et de la conjoncture géographique (notamment pour la génétique des abeilles noires). Quel juste milieu pour Nature et Progrès ?

**Représentant délégué CTI : François. Mathias en tant que suppléant pro.**

### Bilan financier : (Présenté par Françoise Richer)

#### Nature & Progrès Ariège - Résultat financier du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRODUITS	espèces	virement	chèques	total
<b>ADHESIONS</b>				
adhésions 2019			20	20
adhésions 2020			310	310
<b>FRAIS D'ENQUETE</b>				
enquêtes 2018			80	80
enquêtes 2019	45		270	315
enquêtes 2020	45	180	405	630
<b>FORMATION SHIITAKE</b>				
vivea		2780	220	3000
particuliers			90	90
<b>REVERSEMENT FEDE</b>			492	492
<b>DIVERS</b>				
remboursement espèces			130	130
revente boissons			51,56	51,56
intérêts livret A		2,03		
<b>total produits</b>	90	2962,03	2068,56	<b>5120,59</b>
déficit de l'exercice				0
<b>TOTAL</b>				<b>5120,59</b>

CHARGES	espèces	virement	chèques	total
<b>ACHATS</b>				
fournitures bureau	49,27		33,9	83,17
timbres	21,37		94,94	116,31
revues N&P			260	260
<b>FRAIS DEPLACEMENT</b>				
intercomac drôme			245,6	245,6
seminaire gouvernance			236,7	236,7
<b>FORMATIONS</b>				
formateur shiitake			620	620
documentation SPG			151	151
formateurcerclerestauratif			100	100
collation formation SPG			22,53	22,53
<b>DIVERS</b>				
caisse commune gouvernance			200	200
3 participations AG fédé			390	390
prêt espèces	130			130
remboursement adhésion conso			20	20
			2374,67	
<b>total charges</b>	200,64	0,00	2374,67	<b>2575,31</b>
excédent de l'exercice				2545,28
<b>TOTAL</b>				<b>5120,59</b>

SOLDES DEBUT D'EXERCICE	2020	2019
Caisse pyrènes	81,00	81,00
caisse espèces	147,18	150,36
Livret A	391,50	388,59
Compte Bancaire Courant	3731,87	3751,60
chèques en attente débit	0,00	0,00
chèques en attente crédit	0,00	0,00
Total caisse plus comptes	<b>4351,55</b>	<b>4371,55</b>

SOLDES FIN D'EXERCICE	2020	2019
Caisse pyrènes	81	81,00
caisse espèces	46,87	147,18
Livret A	393,53	391,50
Compte Bancaire Courant	6808,5	3731,87
chèques en attente débit	-390	0,00
chèques en attente crédit	0	0,00
Total caisse plus comptes	<b>6939,9</b>	<b>4351,55</b>

fin d'exercice- début d'exercice

43,07 €

### **Situation Générale :**

A la clôture de l'exercice 2019 (31 décembre 2019), l'association avait un solde total de 4351.55€ (espèces + compte courant + Livret A).

A la clôture de l'exercice 2020 (31 décembre 2020), le solde est de 6940.90€, donc un résultat positif de 2545.28€.

### **Recettes :**

La totalité de nos recettes en 2020 est : 5120.59€

Comme les années précédentes, les recettes « régulières » sont :

- Les frais d'enquête payés par les professionnels avec notamment des régularisations de règlement pour les frais de 2018 et 2019,
- Les adhésions payées par les consommateurs,
- Le reversement de la Fédération (le montant des adhésions est réparti entre la Fédération (40%) et le groupe N&P Ariège (60%).
- L'intérêt du compte Livret A.

Les autres recettes sont venues du règlement de la formation shiitaké qui a eu lieu en 2019

Principalement 3000 € versés par Vivea.

### **Dépenses :**

La totalité de nos dépenses s'élève à : 2575.31€.

Comme les années précédentes, les dépenses « régulières » sont :

- Frais de participations aux réunions fédérales, frais de déplacement intercomac
- Frais divers : imprimerie, timbres, achat de la revue N&P

Pour les dépenses spécifiques en 2020 :

- Participation à une caisse commune pour le séminaire gouvernance

Excédent significatif qui peut permettre de financer quelques projets.

Françoise repasse le relais à Trevor pour la trésorerie pour 2021.

Proposition de la mise en place d'un Fond associatif qui permettrait chaque début d'année de constater les excédents de l'année passée, et à partir de ce fond associatif de proposer des utilisations pour cet argent dans le cadre d'un budget prévisionnel pour l'année à venir. À rediscuter et à voter au CA.

**Le Rapport Financier a été validé et voté à l'unanimité par l'assemblée.**

### **Délégués fédéraux :**

**2 délégués fédéraux : Laetitia, Laurent  
Voté à l'unanimité**

### **FRAIS D'ENQUETE :**

Les frais d'enquête sont aujourd'hui utilisés pour des défraiements kilométriques lorsque les visites des producteurs sont loin (ex : déplacement en Andorre pour quelqu'un de Saint Girons).

Très peu de personnes demandent cette aide, les adhérents n'étant pas au courant de cette possibilité.

Le terme de « frais d'enquête » était employé à l'époque lorsque NP n'était pas encore en SPG (Système participatif de garantie) et que les enquêtes étaient faites par des tiers. Le groupe Ariège décide donc de redéfinir ces termes et propose « Mutualisation des frais SPG ». Mais cette ressource peut aussi permettre de prendre en compte les frais kilométriques des déplacements des réunions COMAC et CA ainsi que des visites, pour ceux qui le veulent et qui en ont besoin. Ces frais seront calculés sur une base kilométrique et payés dans la mesure du possible. Le CA devra définir le prix de base pour calcul. Voté à l'unanimité.

**Le montant des « frais d'enquête » pour 2020 restent à 45€**

**Vote 20 présents et 7 pouvoirs:**

24 voix « pour 45 € »

- 1 voix « abstention »
- 2 voix « pour une Participation libre »

**Frais d'enquête pour 2021 : Pas d'augmentation. Les « frais d'enquête devenus Mutualisation des frais SPG s'élèvent à 45 €.**

**Vote 20 présents et 7 pouvoirs :**

- 23 voix « sans augmentation des frais d'enquête et qui restent 45€ »
- 3 voix « abstentions »
- 1 voix « pour augmenter ces frais et qui estime que 45 € ne suffit pas »

**A noter :**

- Le groupe Ariège fait partie des groupes les moins chers concernant ces frais d'enquête. D'autres groupes exercent des frais allant de 50 à 120€.  
Les gens qui ont besoin d'être défrayés DOIVENT se manifester sans crainte, pour pouvoir estimer les réels besoins des adhérents du groupe en 2021 et pour pouvoir réévaluer le montant de ces frais pour 2022.
- Il est proposé ensuite de poser plus clairement ces montants dans le règlement intérieur du groupe NP Ariège.

**Présence** des futurs adhérents (*Stan Fournil des écureuils* : Boulanger à Massat et *Isabelle Barbafruits* : fruits et petits fruits et transformation à Pailhès). Présentation de leurs activités.

**Communication :**

- Projet de fabrication d'un flyer avec un volet adhésion propre à Nature et Progrès Ariège (intégrer une feuille d'adhésion à remplir et cases à cocher). Il serait un outil pour mieux communiquer sur notre groupe en le proposant par exemple sur des stands (Producteur, NP...) afin d'être plus visible sur le plan local et d'inviter la population à venir s'investir sur le groupe Ariège. Voté à l'unanimité  
Commission flyer groupe de travail : Laetitia, Émilie, Romane, Isabelle. Dégrossir les documents de la fédé, faire une proposition. En reparler pendant les réunions du CA.
- Site internet en cours de re-construction. Transfert de l'ancien site vers le nouveau : objectif courant printemps 2021.  
Groupe de travail : Romane et Laetitia.

**Discussions sur le fonctionnement NP Ariège pour les adhérents producteurs :**

- Demander aux producteurs d'intégrer le groupe en tant que consommateur un an avant d'obtenir sa mention.
- Proposition d'un système de parrainage/marrainage pour les nouveaux adhérents.

Pour le moment aucune prise de décision du groupe n'a été actée. Le groupe va d'abord privilégier un meilleur accueil des nouveaux adhérents (consommateurs et producteurs) et une meilleure communication extérieure. Le but étant également de transférer directement les nouvelles demandes de mention du groupe Ariège au SGM (actuellement les producteurs s'adressent directement à la fédé pour les nouvelles demandes de mentions et non au groupe Ariège).

**Retour de Mathieu sur la fédé et le bureau, la nouvelle gouvernance de Nature & Progrès et sur la l'AG NP nationale de 2020.**

Mathieu Ferrier a été élu à la présidence de Nature et Progrès au niveau national. Il travaille en étroite collaboration avec Barbara Lebot (Barbara récemment partie du groupe Nature & Progrès Ariège pour migrer vers le groupe Bretagne) et Glenn Sauzereau du groupe Lozère, dans un projet de coprésidence du bureau fédéral.

Au vu des gros travaux de réorganisation et de restructuration de Nature et Progrès, il est important de les soutenir et de leur faire ressentir notre soutien !

Ce fut une AG encore une fois très riche en échanges. Il ressort plus fort encore un grand besoin de se rencontrer physiquement et régulièrement !

Le Groupe NP Ariège

**L'Assemblée Générale s'est clôturée à 13h30. L'après-midi a été consacrée aux discussions générales du groupe.**

Signatures :

**Glossaire :**

AG : Assemblée Générale

CA : Conseil d'Administration

CTI : Comité Technique Interne

SGM : Service Gestion de la Mention

COMAC : Commissions Mixtes d'Agrément et de Contrôle

CF : Conseil Fédéral

CDC : Cahier Des Charges

SPG : Système Participatif de Garantie

